

DESTINATAIRES: Gestionnaires des services municipaux regroupés et des conseils d'administration de district des services sociaux (GSMR et CADSS)

EXPÉDITEUR: Phil Graham
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE: 2 juin 2021

OBJET: **Flexibilité financière pour soutenir le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants**

Le ministère de l'Éducation (EDU) apprécie le rôle joué par les gestionnaires de services municipaux regroupés et les conseils d'administration de district des services sociaux (GSMR/CADSS) pour assurer la sécurité des enfants et des familles pendant la pandémie de COVID-19. Nous nous engageons à vous tenir au courant des informations importantes sur la façon dont nous pouvons soutenir le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants de l'Ontario pendant cette période sans précédent.

Dans le cadre du suivi de la communication d'aujourd'hui sur les impacts de la garde d'enfants associés à la décision de poursuivre l'apprentissage à distance dirigé par l'enseignant jusqu'à la fin de l'année scolaire, le but de cette note de service est de vous fournir une mise à jour sur la flexibilité du financement à l'appui de la viabilité du secteur.

Comme vous le savez, les programmes avant et après l'école ont été fermés pour la période d'apprentissage à distance dirigé par un enseignant et il a été interdit de facturer des frais aux parents. Ces fermetures de garde d'enfants et d'autres ont soulevé des problèmes de viabilité avec la capacité de certains exploitants de garde d'enfant à continuer de fournir aux enfants et aux familles un accès à des programmes de haute qualité, sûrs et abordables à la suite des fermetures dirigées.

Le but de cette note de service est de clarifier la façon dont les GSMR et les CADSS peuvent continuer à soutenir la petite enfance et la garde d'enfants, y compris les

exploitants de services de garde agréés qui offrent des programmes avant et après l'école, des programmes de jour prolongé gérés par les conseils scolaires et d'autres programmes agréés, qui ont fait l'objet de fermetures provinciales et de santé publique.

Flexibilité au sein de l'allocation de financement existante pour la garde d'enfants

En 2021, les GSMR et les CADSS ont continué de recevoir leur allocation mensuelle régulière de financement pour la garde d'enfants. Le financement mensuel constant pour la garde d'enfants offre aux GSMR/CADSS la flexibilité de déterminer la meilleure façon d'utiliser les fonds de garde d'enfants pour aider le secteur à s'adapter à l'environnement actuel. De plus, la ligne directrice sur le financement des services de garde permet une flexibilité financière entre les places subventionnées et le financement de fonctionnement général afin que les GSMR/CADSS puissent mieux répondre aux besoins locaux de leurs communautés.

Les GSMR/CADSS peuvent tirer parti de ce financement entre les places subventionnées et le financement de fonctionnement général pour fournir un soutien d'une durée limitée et ciblé aux exploitants de services de garde agréés qui offrent des programmes avant et après l'école, des programmes de jour prolongé gérés par les conseils scolaires et d'autres programmes agréés¹ qui ont fait l'objet de fermetures provinciales et de santé publique dans le but de fournir un soulagement financier pour aider à la viabilité pendant cette période. Notre objectif mutuel et à long terme est de continuer à servir les enfants d'âge scolaire une fois la fermeture levée.

Les paramètres de financement concernant les exploitants de services de garde d'enfants agréés fermés qui offrent des programmes avant et après l'école, des programmes de jour prolongé gérés par les conseils scolaires et d'autres programmes agréés sont les suivants :

A. Filet de mesures d'aide du gouvernement fédéral et filet de mesures des soutiens provinciaux pour les entreprises

Le financement ne doit être accordé que lorsque tous les autres programmes de soutien auxquels l'exploitant est admissible ont été épuisés. Cela comprend les programmes de soutien fédéraux du Plan d'intervention économique du Canada et les soutiens provinciaux disponible aux entreprises.

B. Participation au programme de garde d'urgence

Doivent être pris en considération les revenus que générerait une éventuelle participation au programme de garde d'urgence pour les exploitants de programmes. Plus précisément, ce soutien financier supplémentaire ne devrait pas

¹ Notez que les loisirs autorisés ne sont pas éligibles pour des soutiens de viabilité d'une durée limitée.

être accordé si l'exploitant d'avant et après l'école compense entièrement sa perte de revenus en participant au programme de garde d'urgence.

C. Risques pour la viabilité continue

Le financement devrait être accordé en priorité aux exploitants de programmes avant et après l'école qui démontrent que l'impact financier de la période de fermeture des enfants d'âge scolaire aura un impact sur leur capacité à offrir des programmes après la période de fermeture des enfants d'âge scolaire.

Il est prévu que les GSMR/CADSS continueront de gérer et de budgétiser en conséquence, dans le cadre de leur allocation de 2021.

Comme indiqué ci-dessus, la flexibilité du financement peut être utilisée pour soutenir les centres fermés où la viabilité est une préoccupation. Pour les centres qui sont ouverts ou qui rouvrent, les soutiens aux exploitants continuent d'être, mais sans s'y limiter, les coûts associés aux éléments suivants :

- Équipement de protection individuelle;
- Nettoyage accru;
- Personnel supplémentaire pour respecter les exigences de santé et de sécurité;
- Soutien aux exploitants ayant des places libres dû à une baisse d'inscription aux programmes;
- Soutien aux exploitants pour couvrir l'absentéisme chez les enfants;
- Soutien aux centres de garde locaux qui pourraient avoir temporairement des places libres le temps de s'ajuster aux exigences de santé et de sécurité;
- Soutien dans les cas où des membres du personnel des services de garde doivent s'absenter pour s'isoler ou prendre soin de leurs enfants malades;
- Dépenses en capital secondaires requises (moins de 5 000 \$), conformes aux directives opérationnelles de réouverture du Ministère ou aux exigences de santé publique.

De plus, la province négocie l'Entente renouvelée sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants avec le gouvernement fédéral, qui a expiré le 31 mars 2021. Une communication suivra sur les résultats de ce processus.

Merci pour votre leadership et votre soutien continu envers les enfants et les familles des communautés que vous servez.

Cordialement,

Phil Graham